

## FICHE n° 14 | Santé globale

### Référence à un plan régional / plan national:

Pacte des solidarités : <https://www.gouvernement.fr/communique/presentation-du-pacte-des-solidarites-aux-federations-et-associations-de-lutte-contre-la-pauvrete>

Engagements quartiers 2030 de la Politique de la Ville :

<https://quartiers2030.anct.gouv.fr/?locale=fr>

Mesure 27 du Ségur de la Santé « Réduction des Inégalités sociales de santé » :

<https://solidarites.gouv.fr/des-mesures-dediees-la-precarite-dans-le-segur-de-la-sante>

Mise en place de « Mon bilan prévention »

### Indicateurs phares :

- Nombre de personnes engagées dans des actions d'amélioration de la littératie en santé
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'un bilan « mon bilan prévention » ou d'un bilan dans un centre de bilans de santé de l'Assurance Maladie suite à orientation par le promoteur de l'action (indicateur obligatoire dans le cadre de l'objectif opérationnel 2)
- Nombre d'actions appuyées sur une démarche communautaire visant à améliorer le recours aux dépistages et l'accès à la prévention individuelle médicalisée

### Contexte (état des lieux) :

Les inégalités sociales de santé touchent l'ensemble du gradient social : au-delà des seules personnes confrontées à la précarité ou à l'exclusion, les personnes en lutte à d'autres difficultés sociales (faibles revenus, emploi partiel, non stable ou mal rémunéré, conditions de logement insatisfaisantes, quartier de vie enclavé, difficultés de transports) ont un état de santé moins bon que les personnes à statut social élevé. Ces groupes sociaux ne sont pas prioritairement visés par les interventions du PRAPS, et bénéficient peu des interventions en population générale.

En Ile-de-France, les contrastes sociaux des territoires et l'existence de quartiers très relégués et marqués par une pauvreté profonde et étendue, et/ou par des conditions de vie très dégradées, rend légitime l'approche territoriale micro-locale.

Par ailleurs, les difficultés d'accès à la prévention ou aux soins sont en général liées à des mécanismes globaux (contraintes de vie, importance des restes à charge, etc...) ; les interventions monothématiques sont parfois inadaptées et il est important de mener des actions non spécialisées, portant sur un ensemble de champs de la santé ou un ensemble de mécanismes visant le renforcement des compétences et des capacités d'agir de ces groupes sociaux.

Face à ce constat, des méthodes d'action en santé publique se sont développées, et ont été considérées comme prometteuses sur le plan méthodologique.

### Objectif général :

Faciliter l'appropriation des enjeux de santé par des personnes peu favorisées ou pauvres, dans une logique d'approche globale, et renforcer leur capacité d'agir pour la mise en œuvre de comportements favorables à la santé ou l'accès aux dispositifs de santé.

### Objectif spécifique 1 :

Favoriser le renforcement des compétences et de la capacité individuelle et collective à peser sur la santé au sein de groupes sociaux confrontés à la pauvreté ou à des formes de vulnérabilité.

Pour cela, seront soutenues des actions de santé communautaire (telles que définies en santé publique), fondées sur la participation des membres du groupe social ou territorial concerné. Une attention particulière sera portée aux actions permettant :

- a) d'améliorer le niveau de littératie en santé
- b) de lutter contre les difficultés d'accès au numérique en santé au sein de collectivités sociales définies

### Objectif Spécifique 2 :

Favoriser l'usage des dispositifs de prévention individuelle par les personnes que les difficultés de vie et/ou la pauvreté éloignent de ces dispositifs.

Pour cela, seront soutenues

- Les actions de facilitation de l'usage des centres de bilans de santé
- Les actions de facilitation de l'accès aux nouveaux bilans du dispositif « mon bilan prévention », en particulier lorsque ces actions visent à renforcer l'inscription de personnes en insertion et/ou privées d'emploi dans ce dispositif

Les actions de facilitation de la vaccination relèvent de la fiche spécifique ad hoc

**Populations concernées :**

Il s'agit de groupes confrontés à des difficultés ou à des fragilités sociales. Sont visés:

- Les habitants des quartiers prioritaires au sens de la politique de la Ville, ainsi que les zones rurales ou périurbaines avec des caractéristiques territoriales de défavorisation marquée
- Les jeunes en difficulté d'insertion (cf fiche santé des jeunes)
- Les résidentes et résidents de foyers (Foyers de Travailleurs Migrants, foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales, etc...)
- Les personnes en situation de mal-logement (chez des tiers ou en situation de surpopulation lourde, etc...), ou de précarité locative [\*]
- Les personnes en situation de chômage, de travail précaire, de temps partiel subi, ainsi que les personnes en situation de pauvreté

**Territoires prioritaires :**

Quartiers en Politique de la Ville et zones rurales ou périurbaines très défavorisées. En raison de la densité des acteurs, une attention particulière sera portée aux projets concernant les départements 77, 91 et 95.

**Exemples d'actions :**

- Démarches visant à identifier avec les habitants les facteurs de risque pour la santé (ou les facteurs de désinvestissement de la santé) au sein des contraintes supportées par ces familles, et à élaborer avec ces familles des stratégies locales d'amélioration (par exemple dans le champ du suivi sanitaire des enfants confrontés à une instabilité du logement) [\*]
- Actions à dimension collective visant à faciliter le partage des ressources appropriables par les familles d'un quartier politique de la Ville (identification partagée des ressources et des limitations à leur usage, mise en commun de pratiques favorables à la santé, etc...) [\*\*]
- Actions à caractère communautaire (associations de citoyens de culture ou d'origine géographique, de quartier, ...) visant le renforcement des compétences et de la littératie en santé
- Démarches d'expression collective des besoins vis-à-vis de l'organisation du système de soins de proximité (par exemple dans des territoires enclavés accueillant un nombre important de personnes à horaires atypiques)
- Groupes d'autosupport relatifs au parcours en santé ou à l'accès aux dispositifs de prévention médicalisée, de dépistage ou de soin
- Actions à dimension individuelle visant à faciliter l'entrée dans le parcours de santé : mise en place d'un partenariat entre les effecteurs des bilans Mon Bilan Prévention et des organismes d'insertion, de soutien social, des centres sociaux, etc...

[\*] les actions spécifiquement dédiées au lien entre logement en santé sont éligibles au titre de la fiche ad hoc

[\*\*] les actions relatives à la santé mentale sont particulièrement éligibles, en lien avec la fiche ad hoc

**Partenariat :**

Une importance spécifique sera apportée aux partenariats

- Avec les Caisses d'Assurance maladie ou la MSA, les CAF
- Avec les services sociaux territoriaux (départementaux, CCAS...), les services de France Travail
- Avec les établissements, structures, ou professionnels de santé du territoire

**Points de vigilance :**

Les actions doivent viser des objectifs sanitaires (compétences, littératie, capacité à utiliser le système de soins) ; lorsque les actions intègrent des volets de lutte contre l'obstacle numérique, elles doivent être centrées sur le numérique en santé

Une importance spécifique est attachée à la capacité des actions à renforcer l'usage du système de santé de droit commun.

Les actions de médiation sont éligibles dès lors qu'elles concernent les dimensions évoquées ci-dessus, et en recherchant l'association au projet de professionnels de santé.

Les actions menées avec les personnes en grande précarité, en exclusion sociale, à la rue ou campement ... relèvent des principes méthodologiques et des objectifs du PRAPS, et non de cette fiche

**Références bibliographiques :**

- Dossier Littératie en santé, PromotionSanté IDF : <https://www.promosante-idf.fr/dossier/litteratie>
- Guide médiation numérique, Fédération des acteurs de la Solidarité : <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/09/guide-mediation-numerique-WEB.pdf>
- Thomas Kirszbaum. Recherche-action émancipatrice sur la participation des habitant.es de quartiers populaires à l'élaboration d'actions d'information en santé : <https://hal.science/hal-04180674/document>
- Etude sur les enjeux du vieillissement dans les QPV essonniers : <https://ressources-urbaines.org/production/etude-sur-les-enjeux-du-vieillissement-dans-les-qpv-essonniers/>